

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1640>



Prochaine réunion du Conseil Départemental le 14 septembre 2006

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: vendredi 25 août 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Prochain Conseil Départemental

jeudi 14 septembre de 14 h 30 à 18 heures

Maison des Syndicats à Chalon/Saône

ORDRE DU JOUR :

- Examen des conditions de rentrée 2006 dans les collèges et les lycées ; merci d'apporter tous renseignements utiles sur ce point.
- Compte rendu du Conseil National des 12 & 13 septembre.
- Perspectives d'action aux plans local et national.
- Vie de la section départementale au premier trimestre.
- Questions diverses.



Nota

- Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**
- Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.
- **Autorisation d'absence :**
la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 11 mars : utiliser le modèle paru dans le S2 Info n°245 du 19/06/06 (p.14) et dans le n°246 du 4/09/06.